

## **Cette pétition a pour but de prolonger de 3 mois le congé légal de maternité en Belgique pour la maman ou le papa.**

A trois mois, le bébé a encore énormément besoin de sa maman et de son papa.

En Belgique, pour trouver une crèche, c'est le parcours du combattant. Le gouvernement est le premier à le reconnaître. Alors pourquoi ne pas instaurer un congé de 6 mois ? Cela permettrait de trouver plus facilement de la place dans les crèches. Mais les avantages de ce congé ne s'arrêtent pas là !

Les bénéfices pour le bébé...

Les enfants gardés à domicile sont moins malades que les enfants gardés en crèche, car le risque infectieux est d'autant plus élevé que l'enfant est jeune.

Par ailleurs, l'Organisation Mondiale de la Santé préconise un allaitement exclusif jusque 6 mois. Un congé de double durée permettrait donc à de nombreuses mamans d'allaiter leurs enfants plus longtemps.

... et ses parents

Pour les parents aussi, ce congé prolongé aurait des répercussions particulièrement positives : une fatigue plus facilement récupérable dans la journée car, les premiers mois, le bébé "passe" rarement ses nuits... Moins de stress donc et, par ailleurs, moins de dépressions post-natales liées à une séparation trop précoce d'avec le bébé ou à son sevrage trop brutal.

... sans oublier les employeurs et l'Etat

Certaines mamans trouvent actuellement d'autres alternatives (congés de maladie entre autres...) pour rester plus longtemps auprès de leur bébé. Cela coûte beaucoup à l'entreprise comme à la sécurité sociale. Une normalisation de cette situation par un prolongement de congé serait donc au bénéfice de tous.

De surcroît, les entreprises retrouveraient, à terme, une maman ou un papa pleinement épanouis sur le plan familial et, par conséquent, à nouveau pleinement impliqués sur le plan professionnel.

... en conclusion : OUI ...

...ce renforcement du congé de maternité garantirait une meilleure santé au bébé... apporterait un immense bien-être à toute la famille... et serait source d'importants avantages pour les entreprises comme pour l'Etat.

Ce que nous proposons :

**Un congé de maternité/paternité de 6 mois au lieu des trois mois actuels, rémunéré identiquement au congé existant, à savoir 75% du salaire plafonné.**